|  |  |
| --- | --- |
|  |  MAIRIE DE **LA RONDE**17170Téléphone : 05.46.27.80.64Mail : mairie@laronde17.fr  |

Compte administratif 2022

Note de présentation brève et synthétique

**Sommaire :**

**I.** Cadre général du compte administratif.

**II.** Eléments de contexte et priorités du budget.

**III.** La section d'investissement.

**IV.** La section de fonctionnement.

**I. Le cadre général du compte administratif.**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de La Ronde ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif de la commune retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Trésorerie de Courçon.

Le compte administratif 2022 a été approuvé le 30 mars 2023 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture au public.

**II. Eléments de contexte et priorités du budget.**

Le budget primitif 2022 de la commune de La Ronde a été voté par le conseil municipal le 12 avril 2022. Il se caractérise par :

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :

o Le maintien de la masse salariale

o Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services

o Une stabilité globale des subventions aux associations

Des recettes de gestion des services marquée par :

o Le maintien des taux de fiscalité communale

Un programme d'investissement d'un très bon niveau permettant le lancement de nouveaux projets.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cette réduction de recettes pour La Ronde survient à un moment où la commune doit augmenter son effort d'investissement à un niveau permettant d'engager de nouveaux programmes de travaux.

Le budget 2022 a été élaboré cependant sans aucune hausse des taux de fiscalité communale.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**III. La section de fonctionnement**

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au

fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location salle, fermages).

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent **788 636.75** **€uros.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations et au CCAS pour son fonctionnement, et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et charges du personnel représentent **32.77 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de fonctionnement 2022 ont été maintenus à 4agents titulaires et **1 agent stagiaire**.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent **635 160.17 €uros.**

**La participation au SIVOS St Cyr/La Ronde ( 194 313.89 €) représente 30.59 % des dépenses de fonctionnement.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de

fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ; ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Dépenses | Montant | recettes | Montant |
| Dépenses courantes  | 138 295.37 | Excédent brut reporté | 80 360.34 |
| Dépenses de personnel | 208 152.28 | Recettes des services | 2 615.12 |
| Autres dépenses de gestion courante  | 262 698.73 | Impôts et taxes | 497 215.31 |
| Dépenses financières  | 21 019.79 | Dotations et participations | 237 471.34 |
| Dépenses exceptionnelles |  | Autres recettes de gestion courante | 47 253.97 |
| Autres dépensesReversement AC | 4 994.00 | Recettes exceptionnelles  | 2 579.01 |
| Dépenses imprévues |  | Recettes financières  |  |
| Total dépenses réelles |  | Autres recettes  | 1 502.00 |
| Charges (écritures d’ordre entre sections) |  | Total recettes réelles |  |
| Virement à la section d’investissement |  | Produits (écritures d’ordre entre sections |  |
| Total général  | **635 160.17** | Total général | **868 997.09** |

La section de fonctionnement présente un solde créditeur de **233 836.92** **€.**

c) La fiscalité.

Les taux des impôts locaux pour 2022 sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 20.15 %

- Taxe foncière sur le non bâti : 49.70 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 414 339 **€uros**.

d) Les dotations de l'État.

Les dotations de l'État s'élèvent à 198 603 **€uros**.

**V. La section d'investissement.**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

A cela s'ajoute l'autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement au fil des exercices.

Le résultat d'investissement pour l'année 2022 est donc de - 6238.06 € (solde déficitaire).

Le budget d'investissement se poursuit sur 2023 avec des restes à réaliser

(RA dépenses 117 000 € - RA recettes 253 244 €).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| dépenses | Montant | Recettes  | Montant  |
| Solde d’investissement reporté | 59 570.74 | Résultat fonctionnement 2021Solde investissement Virement de la section de fonctionnement | 244 774.74 |
| Remboursement d’empruntsCautionParticipations | 67 109.22230.001 000.00 | FCTVA | 62 731.46 |
| Travaux de bâtiments -Boulangerie-services-Logement bar-Logement place J.Guilloux-Salle des fêtes | 203 898.8219 220.52 | Prêt attente subvention et FCTVA |  |
| Travaux de voirieVoirie 2022Régularisation écrituresAménagement du centre-bourg | 72 433.2012 652.0012 071.42 | Cessions d’immobilisations Régularisation écrituresAmortissements | 12 652.00 |
| Autres travaux-Extérieurs Salle Fêtes-Renforcement berges-Espace cinéraire | 1 081.3016 844.3912 755.82 | Taxe aménagement | 13 167.75 |
| Autres dépenses Achat de matériel | 18 409.08 | SubventionsCautionnement | 6 994.29708.33 |
| Charges (écritures d’ordre entre sections) |  | Emprunt  | 150 009.88 |
| Dépenses imprévues |  | Produits (écritures d’ordre entre section) |  |
| Total général  | 497 276.51 | Total général | 491 038.45 |

Le bilan de l'année 2022 est excédentaire de 227 598.86 **€**

(résultat négatif d'investissement 6 238.06 € + résultat positif de fonctionnement 233836.92 €)**.**

c) État de la dette.

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette du budget principal est de : 723 718.98 €.

En 2022, notre annuité est de 82 604.21€uros dont 67 109.22 €uros de remboursement de capital et 15 494.99 €uros de charges d'intérêts.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Fait à La Ronde, le 30 mars 2023.

Le Maire,

Jean-Pierre SERVANT.

ANNEXE

*Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1*

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'État dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur les différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État.*

*Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article.*